

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Septembre 2014

DATE DE CONVOCATION : 19 septembre 2014

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIUX, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOU, Florent BRASIER, Marie-Hélène CHAVES, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Christelle DAVID, Rémi DELSANTE, Valérie FERRARINI, Isabelle FRACHON BOURQUI, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Julie HOLLOSI, Arnaud MANIGLIER, , Isabelle MONTMASSON, Vincent MUNKA, Jean-Michel PASQUIER, Paul PASQUIER, Christophe PERY, Christelle PIERRARD, Sandrine RECHER, Nathalie RIOU, Lilian RUBIN-DELANCHY, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : Hervé LEMOS (pouvoir donné à Isabelle MONTMASSON), Véronique FOREL (pouvoir donné à Julie HOLLOSI), Jean-Claude MONTCHARMON (pouvoir donné à Giovanni CORRIAS), Laurence NENNIG (pouvoir donné à Lilian RUBIN DELANCHY),

SECRETARE : Nathalie RIOU



DECISION MUNICIPALE :

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal de la décision municipale suivante :

DM2014_08_12 : Ligne de trésorerie 2014 – emprunt auprès de la banque postale

Vu l'accord de principe de la Banque Postale, en date du 29 juillet 2014, pour accorder à la Commune de Marignier un prêt d'un montant de 300 000 €.

Il a été décidé de contracter, auprès de la Banque Postale, pour le financement des besoins de trésorerie 2014, un prêt de 300 000 € aux conditions suivantes :

- Durée du prêt : 364 jours
- Commission d'engagement : 450 EUR, soit 0,15% du montant
- Taux d'intérêt : Eonia + marge de 1,51% l'an (calcul exact/360 jours)
- Commission de non utilisation : 0,20% du montant non utilisé
- Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation
- Modalités d'utilisation : Tirages/versements – Procédure de Crédit d'Office
- Effet des versements : Date de réception de l'ordre en J avant 15h30 pour exécution en J+1
- Montant minimum du tirage : 10 000 €

Monsieur le maire demande au Conseil l'approbation :

- Du procès verbal de la séance du 28 août 2014

Approuvé à l'unanimité

*Le Conseil,
A décidé,*

D'APPROUVER le règlement intérieur proposé

Pour : 23

Contre : 6 (MM PERY, RUBIN DELANCHY, J.M PASQUIER, Mmes FRACHON BOURQUI, NENNIG, TRINCAT)

*Le Conseil,
A décidé, à l'unanimité,*

D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget de l'assainissement telle que décrite ci-dessous.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à produire les mandats et titres de régularisation.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

DM n°1

Chapitre	Imputation	Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		<i>Ajustement de crédits régularisations comptables - amortissements</i>				
043	706129	Redevances modernisation des réseaux de collecte	550,00 €			
043	7718	Dotations		550,00 €		
			550,00	550,00	- €	- €

*Le Conseil,
A décidé, à l'unanimité,*

D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget de l'eau telle que décrite ci-dessous.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à produire les mandats et titres de régularisation.

BUDGET DE L'EAU

DM n°1

Chapitre	Imputation	Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
011	673	<i>Ajustement de crédits - fuite aux ouets</i>	5 000,00 €			
70	7087	Remboursements de frais		5 000,00		

		<i>Ajustement de crédits régularisations comptables - amortissements</i>			
042	6811	Dot. amort. des immo. corp. et incorp.	5 600,00 €		
040	281531	Amort. Réseaux d'adduction d'eau			5 600,00 €
040	139111	Subv. équip. - Agence de l'eau		650,00 €	
042	777	Quote-part subv. d'inv. virée au résultat.		650,00	
023	023	Virement à la section d'investissmt	- 4 950,00		
021	021	Virement de section fonctionnement			- 4 950,00 €
			5 650,00	5 650,00	650,00
					650,00

*Le Conseil,
A décidé, à l'unanimité,*

D'ACCEPTER de rembourser la somme de 157,16 € TTC à Mme BRICE pour le remplacement de son réducteur de pression endommagé suite aux travaux réalisés avenue des Paccots.

*Le Conseil,
A décidé, à l'unanimité,*

DE FIXER pour 2015 le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à son montant maximum soit à 8,50.

*Le Conseil,
A décidé, à l'unanimité,*

D'ACQUERIR les parcelles de la SNCF cadastrées section AO n°315, 316, 317 et 318 située 134, avenue de la Gare au prix de 43 992 €,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce se rapportant à ce dossier.

*Le Conseil,
A décidé, à l'unanimité,*

D'APPROUVER le plan de financement proposé par le SYANE dans le cadre de l'opération « *Inventaire et cartographie des installations d'éclairage public* » et sa répartition financière :
d'un montant global estimé à : 23 301.00 € TTC
avec une participation financière communale s'élevant à : 17 476.00 € TTC
et des frais généraux s'élevant à : 699.00 € TTC

DE S'ENGAGER à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie le montant des frais généraux (3 % du montant TTC) de l'inventaire sous forme de fonds propres après établissement du décompte final de l'opération.

DE S'ENGAGER à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra lors de l'émission du document commandant au prestataire le démarrage de la mission, à concurrence de 60 % du montant prévisionnel, soit **10 486.00 Euros**.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

*Le Conseil,
A décidé, à l'unanimité,*

DE FIXER à TROIS le nombre de représentants titulaires du personnel et à TROIS le nombre de représentants suppléants.

DE DÉCIDER le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité (ou de l'établissement) égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

DE DÉCIDER le recueil, par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, de l'avis des représentants de la collectivité

*Le Conseil,
A décidé, à l'unanimité,*

DE METTRE EN PLACE le régime d'astreintes semaine et si besoin, de compléter par des astreintes week-end, pour les services de la filière technique suivants :

- Bâtiments
- Cadre de Vie
- Espaces Verts
- Service des Eaux

DE DIRE que le régime d'astreintes sera également applicable aux non titulaires affectés dans ces services,

D'ALLOUER au personnel concerné les indemnités d'astreinte d'exploitation prévues par les textes cités ci-dessus

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIoux

Affiché du 30 septembre 2014

au